

SKI NORDIQUE

SAISON 2012 – 2013

Ski de fond à Autrans (Vercors)

12 – 13 janvier 2013

Responsable sortie : Olivier Renault (06.89.65.55.75)

ANIMATEURS :

Découverte toutes techniques (13-F05) avec Olivier Renault

Initiation patinage/skating (13-F06) : organisateur à déterminer

Perfectionnement patinage/skating (13-F07) avec Franck Rabourg

Progression Classique (13-F08) avec Christian Kieffer

Ski sport (13-F26) en autonomie avec coordinateur

Vous pouvez prendre contact avec eux via le KiFaiKoi sur le site Internet. Pour la définition des niveaux, se reporter au site Web ou à la brochure Neiges 2013

RENDEZ-VOUS : Porte d'Orléans, près du monument Leclerc, à 21h45 le vendredi 11 janvier

VOYAGE : Transport par autocar-couchettes (Autocars Moreau)
Départ le vendredi 11 janvier à 22h15 précises
Retour lundi 14 janvier matin pour les premiers métros (5h30 environ)

PROGRAMME

Niché au coeur du Parc Naturel Régional du Vercors, a su préserver son cadre naturel et une architecture très typique de cette région de moyenne montagne. Située à 1050 m d'altitude, Autrans offre un paysage typique du Vercors : un site largement évasé, des espaces vallonnés, un berceau de pâturages entouré de forêts d'épicéas et de hêtres, des hameaux dispersés. Changement de groupe possible en cours de séjour. En principe, chaque jour, technique le matin et balade l'après-midi avec mise en pratique.

Pensez à apporter le pique-nique du samedi et dimanche midi.

EQUIPEMENT

Il est conseillé d'avoir son matériel, mais il sera possible d'en louer sur place.

Farts prévus par le Club.

Equipement complet de ski de fond : bonnet, gants, lunettes, coupe-vent, sous-vêtements chauds et petit sac à dos.

PARTICIPATION AUX FRAIS

175 € tout compris (sauf la redevance et location de matériel).

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription dans l'Espace Membre, paiement en ligne possible.

INFORMATIONS EN CAS D'ANNULATION

De mauvaises conditions de neige ou un car insuffisamment rempli peuvent nous conduire à annuler une sortie. Il vous sera alors proposé de transférer l'inscription sur une autre sortie dans la limite des places disponibles, ou le remboursement de votre inscription. Toutefois, si les arrhes versées pour la réservation d'un hébergement ne peuvent être totalement récupérées, le CAF IdF se réserve la possibilité d'en retenir une quote-part.